

**VILLE DE LAC-MÉGANTIC**  
**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT NO 1754**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée greffière adjointe de la municipalité, QUE : -

Le 20 septembre 2016, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 1754 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1323 concernant la modification des grandes affectations sur le territoire de la Ville.

L'objet de ce règlement est de remplacer le plan d'affectation des sols afin d'autoriser les commerces de service au sein du secteur du Carrefour Lac-Mégantic.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement est entré en vigueur le 20 octobre 2016, date d'émission du certificat de conformité de la MRC du Granit.

**DONNÉ À LAC-MÉGANTIC**, ce 26<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2016.

M<sup>me</sup> Nancy Roy,  
Greffière adjointe